

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le 22/01/2025

ID : 030-213000284-20250110-2025\_01\_03\_1-AR



Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE  
Service Aménagement Urbain  
Domaine Urbanisme

## DÉCISION MUNICIPALE n°2025-01-03

**Objet : Convention d'autorisation de passage pour les travaux de construction d'une passerelle dédiée aux modes doux traversant la Cèze**

**Le Maire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020-07-22A du 3 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil municipal au maire,

Vu la convention d'autorisation de passage pour les travaux de construction d'une passerelle dédiée aux modes doux traversant la Cèze, annexée à la présente décision,

Considérant que la Commune de Bagnols sur Cèze souhaite créer une passerelle dédiée aux modes doux pour traverser la Cèze, parallèlement au pont Robert Schuman,

Considérant que la construction de cet ouvrage nécessite de traverser les parcelles BC 122 (lot1) et BC 86 pendant la durée des travaux,

### DÉCIDE

- de signer avec les indivisaires du lot 1 de la parcelle BC 122, Monsieur CHARMASSON Jean, Monsieur CHARMASSON Bernard et la Société d'exploitation de serrurerie André CHARMASSON représentée par Monsieur CHARMASSON Jean et les indivisaires de la parcelle BC 86, Monsieur CHARMASSON Jean et Monsieur CHARMASSON Bernard, la convention d'autorisation de passage pour les travaux de construction d'une passerelle dédiée aux modes doux traversant la Cèze pour une durée prévisionnelle de 12 mois après le début des travaux.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 10 janvier 2025

Le Maire,



Jean-Yves CHAPELET